



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Recherche d'une nouvelle ressource en eau pour alimenter Caux Seine Agglo - Création de 3 nouveaux forages d'essais et 3 nouveaux piézomètres et réalisation d'essai de pompage. La présente procédure concerne uniquement un des piézomètres et un des forages d'essai qui auront tout deux une profondeur de 53 m. Ils sont tous deux situés sur la même parcelle différente des autres ouvrages concernés par le projet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27.a)	Parmi les forages d'essai et piézomètres créés dans le cadre du projet, un piézomètre et un forage d'essai auront une profondeur de 53 m, supérieure au seuil de l'examen au cas par cas (50 m).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette partie du projet concerne la foration d'un forage d'essai et d'un piézomètre à une profondeur de 53 m dans la craie. Ces ouvrages seront réalisés sur la parcelle 69 de la section ZM située sur le lieu-dit "Mare Bouttieux" à Vatteville-la-Rue.

Les travaux comprennent :

- Un débroussaillage de la parcelle sur une emprise de l'ordre de 250 m² ;
- La mise en place d'une plateforme temporaire de travaux en granulats d'une emprise de 250 m² ;
- La foration des deux ouvrages (piézomètre et forage d'essai) ;
- La cimentation de l'avant puits des ouvrages pour éviter les intrusions d'eaux vers la nappe ;
- Le nettoyage et développement des deux ouvrages ;
- Des pompages d'essai par palier ;
- Des pompages d'essai longue durée.
- Un suivi de la qualité des eaux et des analyses complètes réglementaire.

Selon les résultats obtenus les ouvrages seront conservés et équipés en ouvrages définitifs ou comblés. Une acidification sera réalisée sur le forage si il est équipé en ouvrage définitif.

A ce stade de la recherche en eau, les démarches administratives ne concernent pas la demande de prélèvements.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet est capitale pour permettre à Caux Seine Agglo de subvenir en toutes circonstances à la demande future en eau des usagers. Il a vocation à sécuriser à terme la distribution d'eau potable sur le secteur de Notre-Dame de Gravenchon et secourir les ouvrages actuels en cas d'arrêt de production.

La présente demande administrative ne couvre que la reconnaissance hydrogéologique préalable aboutissant le cas échéant et dans le cas de résultats favorables sur la capacité productive et sur la qualité de l'eau, à livrer deux à trois forages définitifs d'exploitation.

A ce stade les travaux ne comprennent pas l'équipement des forages (hydraulique et électrique), ni leur raccordement au réseau de distribution.

La présente démarche ne vise pas la demande d'autorisation d'exploiter les différents sites de captage.

A la suite des travaux de reconnaissance, deux à trois forages définitifs seront créés dans le cas où les résultats des essais seraient satisfaisants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent :

- La foration des 2 ouvrages à 53 m de profondeur.

Les diamètres de foration envisagés sont de 720 mm (rotary à boue ou tarière) de 0 à 18 m dans les alluvions et de 509 mm (rotary ou marteau fond de trou) de 18 à 53 m dans la craie. L'équipement sera un tube plein acier (DN 620 mm) de 0 à 18 m cimenté à l'extrados, un tube plein vissé en PVC (DN 315x285 mm) de 0 à 20 m, un tube PVC crépiné (DN 315x285mm) de 20 à 53 m.

- Le forage d'essai sera équipé temporairement d'une pompe de 180 m³/h pour mener les essais de pompage.

- Le nettoyage et développement du forage par 8h d'air-lift et 6h de pompage) ;

- Des pompages d'essai par palier (paliers de 80 - 100 - 130 et 160 m³/h discontinus d'une durée unitaire de 1 heure interrompus d'une heure de repos, soit 8 heures d'essai au total) ;

- Un pompage d'essai de longue durée (72 heures en continu à débit constant déterminé à l'issue des essais par paliers : +/- 120 m³/h à ce stade).

- La réalisation de diagraphies et d'analyses chimiques des eaux.

- Une mise en pompage à un débit de 30m³/h sur 2 périodes de 3 semaines pour identifier toute arrivée turbide.

- L'équipement définitif de l'ouvrage (remplacement des tubes PVC par des tubes acier inox) ou son comblement selon les règles de l'Art.

- Une phase d'acidification classique maîtrisée suivie d'une purge du forage et de la neutralisation des effluents avant leur rejet au milieu naturel en surface.

Pour le piézomètre, foration au rotary diamètre 311 mm de 0 à 18 m (alluvions) et diamètre 190 mm de 16 à 53 m (craie). Pour l'équipement, de 0 à 18 m tube plein acier (DN 219mm), de 0 à 20 m tube plein en PVC (diamètre 112/125 mm) et de 20 à 54 m tube crépiné vissé en PVC (diam 112/125 mm). Développement et pompage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La présente demande ne couvre pas la phase d'exploitation ultérieure des ouvrages créés.

S'ils sont conservés, ces ouvrages seront équipés et ont vocation à faire l'objet de prélèvements d'eaux souterraines à des fins de production d'eau potable pour le compte de la collectivité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans son ensemble est soumis à déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 pour la déclaration des forages et piézomètres à créer et 1.1.2.0. de l'article R214-1 du Code de l'environnement pour les prélèvements temporaires réalisés dans la nappe de la craie pour un volume total de 152 890 m³ d'eau prélevé au cours de l'ensemble des investigations pour l'ensemble des sites.

Le site de la Mare Bouttieux faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas nécessitera le prélèvement d'un volume de l'ordre de 50 060 m³ pour conduire l'ensemble des investigations (nettoyage, développement, essais par paliers, essais longue durée, etc.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage d'essai	53 mètres
Diamètre maximum de foration	720 mm
Profondeur du piézomètre	53 mètres
Volume prélevé temporairement sur le site (essais de pompages)	50 060 m3
Plateforme temporaire	250 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune de Vatteville-la-Rue a été approuvé le 12 janvier 2008 et révisé le 01/06/2012. Le site est situé au sein de la zone naturelle du PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II référencée 230000842 "La Forêt de Brotonne"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional FR8000010 "Boucles de la Seine Normande"

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE nappe de l'Albien. Toutefois les ouvrages n'intercepteront que l'aquifère et la nappe de la craie. Ils ne sont pas assez profonds pour atteindre les formations albiennes, lesquelles restent protégées par les argiles très peu perméables du Gault.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	2749-Les Boucles de la Seine à hauteur de la Forêt de Brotonne

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 360 m au sud du site se trouve le site Natura 2000 - directive habitat référencé FR00123 " Boucles de la Seine Aval" Toutefois, les habitats d'intérêt communautaire et les espèces déterminantes du site Natura 2000 ne sont pas dépendants de la présence de la nappe qui se trouve ici enfouie à plus de 20 m sous le terrain naturel au droit du site Natura 2000. Le rejet temporaire des pompages en surface contournent le site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des prélèvements temporaires dans la nappe de la craie sont prévus (essais par paliers et essais longue durée). Le volume d'eau prélevé lors de l'ensemble des investigations sur ce site sera d'environ 50060 m3 maximum. La craie sollicitée par le forage d'essai dispose d'un vaste bassin d'alimentation bénéficiant de bonnes conditions de recharge. Le volume qu'il est prévu de prélever au cours des essais est très peu significatif par rapport aux apports annuels de la nappe et du réservoir que constitue l'aquifère de la craie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La sollicitation du forage provoque un rabattement de la nappe libre au droit du puits qui se répercute dans l'aquifère. Le rabattement observé est variable et fonction de la perméabilité de l'aquifère et de sa capacité à s'alimenter. Les pompages seront temporaires. Le rejet temporaire se fera dans un talweg boisé et l'ensemble des eaux sera infiltré naturellement. Le bilan hydraulique est donc globalement neutre. Les eaux sales extraites seront préalablement décantées dans un bac de décantation hors sol avant rejet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais de forage et les produits de décantation des eaux sales seront évacués par l'entreprise de forage vers les filières de traitement ou d'élimination adéquates.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	Non concerné
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un débroussaillage sera nécessairement réalisé sur une emprise limitée à 250 m2 délaissée de la forêt domaniale de bretonne. L'ONF, gestionnaire du massif forestier a été associé au choix du site en connaissance des investigations qui seront réalisées et de la finalité du programme. Le site a déjà été exploité (arbres abattus il y a quelques années). La démonstration a été apportée que la nappe était nettement déconnectée des formations de surface.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'exploitation de la nappe à cet endroit est sans incidences sur la préservation de l'équilibre du site Natura 2000 le plus proche. Les habitats et espèces n'étant pas dépendants de la présence de la nappe sous-jacente située à plus de 20 m de profondeur au point bas du site Natura 2000. Le site des travaux se trouve à l'extérieur du site Natura 2000. Il s'agit actuellement d'un dégagement en bordure de la RD40.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site situé au sein de la forêt domaniale de bretonne devra faire l'objet d'un débroussaillage sur une emprise de 250 m2. Une plateforme temporaire de travail de 250 m2 sera mise en place mais démantelée dans le cas où le site ne serait pas conservé. Le site des travaux est un dégagement en bordure de la RD40. Il a déjà été déboisé il y a plusieurs années.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Vatteville-la-Rue est concernée par deux risques identifiés : une canalisation transportant des hydrocarbures et un ancien site industriel référencé SSP3861602. Toutefois ces deux risques sont situés respectivement à 1,3 km au sud du site et 4,4 km au nord-ouest du site, soit à une distance suffisamment éloignée du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Vatteville-la-Rue est exposée au risque inondation du fait de la présence de la Seine à l'ouest de la commune. Toutefois le site est situé à une altitude hors d'atteinte des débordements de la Seine et en dehors d'axes de ruissellement. Le site n'est pas non plus soumis au risque inondation par remontée de nappe. La commune n'est pas concernée par un PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les déplacements seront limités aux amenés/replis du matériel (foreuse, bac, pompe, tubages, etc.) et à l'aller/retour quotidien des intervenants pendant la durée du chantier (6 semaines).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase de foration et la présence du chantier seront source de bruit. Les nuisances seront limitées à la durée des travaux. Lors des pompages les nuisances sont limitées au fonctionnement du groupe électrogène. Les pompages auront lieu jour et nuit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase de foration peut engendrer des vibrations qui seront limitées à la durée du chantier. Compte tenu de l'absence d'éléments bâtis à proximité l'émission de vibrations est sans incidences.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air seront limités aux véhicules et engins présents sur place et au fonctionnement du groupe électrogène pendant la durée du chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets seront les eaux souterraines prélevées au cours des pompages et rejetées en surface, après décantation . La qualité de l'eau rejetée sera identique à la qualité de l'eau de la nappe prélevée.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pompées seront rejetées en surface le long d'un talweg majeur de la forêt de Brotonne (infiltration). Le linéaire sera de l'ordre de 300 m et occupera uniquement une piste forestière.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Aucun déversement dangereux ou nocif ne sera autorisé sur site. Les effluents issus des eaux sales purgées après acidification du forage seront neutralisées (et contrôlées) et décantées avant rejet au milieu naturel. La durée de cette phase se limite à quelques heures.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'emprise des travaux, bien que située dans le massif forestier de Brotonne, a déjà été déboisée il y a plusieurs années.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le programme complet de travaux poursuivi par la collectivité intègre la réalisation d'investigations hydrogéologiques au droit de 2 autres sites sur la commune de Vatteville la Rue. Elles concernent la même nappe mais en se trouvant en des lieux éloignés ne permettant pas le cumul des effets des prélèvements. Les travaux seront par ailleurs réalisés successivement de sites en sites. Les autres ouvrages projetés sont inférieurs à 50 m de profondeur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- L'emprise des travaux sera limitée (250 m² + canalisation de rejet), elle sera correctement signalée et sécurisée.
- L'acide chlorhydrique utilisé pour le développement final de l'ouvrage (cas d'un équipement définitif) sera placé et conditionné sur rétention. Sa livraison se fera au plus près de la date de mise en œuvre. La manipulation sera effectuée par du personnel habilité, assurant l'absence de tout déversement accidentel sur le sol.
- Le groupe électrogène sera placé sur rétention
- Un dispositif de décantation par cheminement au travers d'un bac de décantation hors sol avant rejet au milieu (talweg) sera mis en place lors des travaux de développement et d'acidification. Les résidus de décantation et les déblais de forage seront évacués vers des filières de traitement ou d'élimination adéquates par l'entreprise de forage.
- Le stockage de carburant sera interdit sur site.
- Les effluents des WC seront collectés par une cuve étanche.
- Des engins homologués et dans un bon état d'entretien, minimisant le risque de fuite, et respectant les normes d'émissions sonores seront utilisés.
- La foration et le comblement des ouvrages, le cas échéant, seront réalisés selon les règles de l'art par une entreprise spécialisée en forage.
- Les têtes d'ouvrages seront sécurisées en toutes circonstances (capot, cadenas).
- les ouvrages sont correctement cimentés le long de l'avant puits.

Suivi qualité des eaux : un suivi visuel, puis via des mesures de paramètres physicochimiques régulières (conductivité, pH, température, turbidité et potentiel redox) seront réalisés au cours des pompages. Des analyses chimiques seront également réalisées (type "première adduction", pollutions "large spectre" et PFAS).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'un forage d'essai et d'un piézomètre, suivie le cas échéant par la transformation du forage d'essai en forage définitif ne sont pas de nature à générer des incidences importantes sur le sous-sol, la nappe de la craie, le milieu aquatique ou le milieu naturel.

Seuls les travaux temporaires sont visés par cette démarche administrative qui ne concerne pas la demande d'exploitation et de prélèvements ultérieure.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Les coupes techniques prévisionnelles des ouvrages prévus (partie technique).	☒
2	Note d'argumentaire sur l'appréciation pertinentes des effets induits par la réalisation des travaux de création d'un piézomètre et d'un forage de 53 m de profondeur.	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AMAT

Prénom Gilles

Qualité du signataire Vice-Président

À Lillebonne

Fait le 10/02/2025



Signature du (des) demandeur(s)